L'ABEILLE DE LA N ORLEANS
BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES
NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 4 AOUT.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 octobre 1865. . . . . $388,411 30

Savoir:

Primes d'incendie	$162,495 03	
Primes de mer	54,793 62	
Primes de rivières	90,822 65	
		$308,111 30
En outre, primes remboursées	38,208 00	
Primes surcharges	1,792 00	— 39,891 30
Primes nettes		$169,949 60
Pertes payées, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$38,251 87	
Sur les risques de mer	36,186 17	
Sur les risques de rivières	34,525 72	
		$108,113 76
Réassurances	4,746 52	
Quinze pour cent remboursé	16,254 54	
Taxes et licences des États-Unis, de la ville de la Nlle-Orléans	10,979 62	
Frais, profits et pertes, intérêt du scrip, escompte et intérêt en sus	38,792 70	— 169,890 34
Montant net des primes perçues		$ 68,059 26

Le actif de la Compagnie est comme suit:

Dû pour primes, en vertu de polices	$ 61,694 19
Billets payables par maintenant et hypothèques	27,307 00
Placé en actions de banques	28,311 00
Placé en actions de banques	71,694 00
Placé en scrip de Compagnie d'Assurance Mutuelle	72,322 00
Prêté sur garanties	19,027 70
Prêté sur hypothèques	15,587 42
En caisse	20,000 00
Montant du capital versé par les actionnaires de la Compagnie	$ 316,943 31

O. GAILLARD, président.
H. CASTAGNÉ, secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Assurance et sinistre prudemment mis, ce 19 décembre 1865.

SAMUEL MEYERS,
Deuxième juge de paix
dans et pour la paroisse d'Orléans

Les directeurs ont résolu de payer, à partir du 9 février 1866, dit jour mai d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés; ils ont de plus déclaré un dividende-scrip de vingt-un pour cent sur le montant net des primes perçues, pour l'année expirée le 30 novembre 1865 et 5 mois (pain des certificats, pour ledit dividende, à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS:

J. Lewis, J. Lemoore, D'que Boulligny, A H D'Aun, John Gordon, Jacob Guillard, A. Mitenberger, J A Stone, T Avendano, A Bidault, A Mesmon, Jas A White, A Vertel De Grav. 26 dec 3

Compagnie d'Assurance MUTUELLE DES MARCHANDS.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1866, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$ 988,166 09
Sur les risques de rivières	471,132 02
Sur les risques de mer	347,252 22
Total des primes	$1,794,550 33
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1866	$ 251,315
Primes remboursées	35,169 58
	$ 286,484 58
Montant net des primes du 31 mai 1866	$1,518,065 61
Pertes payées pendant l'année:	
Sur les risques d'incendie	$ 202,962 16
Sur les risques de rivières	79,302 96
Sur les risques de mer	351,522 52
	$ 633,787 64
Taxes	30,304 17
Réassurances, Profits et Pertes	173,891 66
Remboursés, 10 et 15 pour 0/0	70,242 96
	$ 1,089,143 36
Intérêts, moins dépenses	$ 428,922 25
	2,599 27
Bénéfice net	$ 431,521 52
Montant net des primes au 31 mai 1866	$ 1,518,065 61
Moins montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 10 et 15 0/0	527,955 00
Montant des primes participant aux profits	$ 990,134 61

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 386,450 97
Propriétés foncières	147,651 30
Billets garantis par hypothèques	566,515 71
Billets garantis par nantissements	54,867 15
Actions de Banques	170,700 00
Primes en voie de perception	119,226 25
Fonds à recevoir	119,257 64
Scrips d'autres Compagnies mutuelles	4,700 00
Bons de l'État de la Louisiane	1,500 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	3,000 00
Actions du Dry Dock Valleite	2,375 00
Actions de la Compagnie du Gaz	5,000 00
Bons de la ville	56,420 00
	$1,04,053 35
En moins	
Intérêts dû et non réclamés	$31,373 76
Intérêts à payer en juillet	34,189 59
	$65,563 44
Scrip de 1858 payable en juillet	165,563 00
Primes non échues le 31 mai 1866	231,315 00
	$ 962,556 44
Actif net	$1,101,562 91

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Nouvelle-Orléans, 5 juin 1866.

Il soussigné que le cinq juin 1866, purdevant moi, juge de paix dans et pour la dite paroisse, sont présentés, John Pemberton, président, et Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance à dos Marchands, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le bilanse sont une copie exacte des livres de la dite.

JOHN PEMBERTON, Président.
F. FOURCHY, Secrétaire.

Présenté et signé devant moi, ce 5 juin 1866.

PAUL W. COLLINS,
Troisième juge de paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 5 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende, en scrip, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, au second lundi de juillet prochain, LA BALANCE DUE SUR L'EMISSION DE SCRIP DE L'ANNÉE 1858 et six pour cent d'intérêt, en billets courants, sur tout les scrips émis par la Compagnie.

DIRECTEURS.

John Pemberton, Ed Duparass, Pierre Fouchi, David McGoard, Chs. Rogers, F Maspero, S. Z. Relf, Murphy Hy J. J. Fernandez, L. F. Generes, M. Pulg. 6 juin—30f

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUD.

DIXIEME ETAT ANNUEL
Pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865, savoir:

Sur les risques d'incendie	$130,095 73	
Sur les risques de mer	65,425 67	
Sur les risques de rivières	347,646 27	
		$543,163 27
Risques non expirés le 31 décembre 1864	39,709 00	—542,472 27
A déduire:		
Risques non expirés le 31 décembre 1865	88,343 00	
Primes remboursées le 31 décembre 1865	3,344 64	— 88,637 64
Montant net des primes le 31 décembre 1865		$476,184 63
Pertes payées dans la même période		
Sur les risques d'incendie	$36,740 62	
Sur les risques de mer	75,282 25	
Sur les risques de rivières	88,325 56	—176,348 43
A ajouter: Réassurances	31,450 46	
Escompte de quinze pour cent	73,144 18	
Dépenses, taxes, etc., escompte au comptant, et intérêt	31,152 14	
Profits et pertes, etc	151,936 10	—489,035 34
Perte sur l'actif		$ 86,749 29
Balance		$ 86,749 29

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en bons de la ville et de l'État	$ 404,958 10
Placé en actions de Banque et de Gaz	211,700 00
Prêts garantis	11,200 00
Balle pour primes	41,681 25
Primes dues et en voie de perception	96,843 04
Scrip de compagnies d'assurance mutuelle	19,400 00
Montant n'ayant pas cours	9,788 75
En caisse	169,633 07
Total de l'actif	$1,166,474 10

Le conseil-balance est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assurés ventés et signés purdevant moi, ce 17 janvier 1866.

SAMUEL MEYERS,
Deuxième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans.

L'intérêt de six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés sera payé à partir du 15 février prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G GAINES, Vice Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Jno G. Gaines,	H. T. Lonsdale,
Jas. C. Ker,	Sumpter Turner,
E. J. Hart,	B. Bloom,
J. H Shaffer,	J. B. Eros,
Henry Renshaw,	Thos. A. James,
Thos. Sloo,	J. C. Burrell.

19janv—30f

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées au 31 décembre 1864 . . . . $74,772 00

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre, 1865:

Sur les risques d'incendie	$196,168 27	
Sur les risques de mer	18,848 85	
Sur les risques de rivières	67,622 41	
		$281,641 73
Total des primes		$376,413 73
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1865	$ 74,364 00	
Primes remboursées	3,042 67	
		96,406 67
Montant net des primes		$279,746 06
Pertes: Sur les risques d'incendie	$51,140 09	
Sur les risques de mer	20,626 85	
Sur les risques de rivières	51,746 19	
	$123,513 13	
Taxes	13,718 18	
Réassurances	5,225 69	
Dépenses générales, intérêts en sus	18,471 71	
Intérêt de scrip	21,826 00	
		186,751 29
Bénéfice net		$93,014 49

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour primes	$64,588 26
Billets garantis par nantissement et hypothèque	113,540 26
Dû pour primes en voie de perception	70,976 71
Actions de Banques	102,000 00
Propriété foncière	35,514 45
En caisse	77,666 47
	$463,287 6
En moins: Intérêt non réclamé	$45,588 26
Intérêts payables en scrip	21,826 00
Réclamations non encore réglées	18,300 00
	$ 85,688 26
Montant du capital versé par les actionnaires de la Compagnie	$ 377,599 01

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'en ce survenue jr'aujourd'hui, 3 janvier 1866, par devant moi, soussigné notaire public, dûment assermenté, et en présence de soit présents John E. Tyson, président, et F. Hinds, Secrétaire, de la compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, à la Rue Orléans-Orléans, ayant été dûment assermentés, ont déclaré le bilan ci-dessus et ci-contre, et ont déclaré ledit bilan est exact et non sujet à aucune erreur.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Assermenté et signé purdevant moi, ce 3 janvier 1866.
F. CHAS CUVELLIER, Notaire Public.

Les directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de cinq pour cent sur le montant net des primes perçues pendant l'année, et payable à partir du 1 février prochain.

DIRECTEURS.

J. Lewis,	D'que Boulligny
A H D'Aun,	John Gordon,
A. Mitenberger,	J A Stone,
A Bidault,	A Mesmon,
	T Avendano
	Jas A White,
	A Vertel De Grav. 28 dec 3

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.

Bureau, rue du Camp et Gravier.

DOUZIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1866		$969,569 00
Savoir—primes d'incendie	$388,466 00	
de mer	136,702 71	
de rivières	399,391 43	
		$929,560 00
En moins, primes remboursées	$ 5,000 00	
de primes non expirées	31,000 00	
		$36,000 00
Montant net des primes		$893,561 43
Pertes payées,		
Pertes sur l'incendie	$208,868 00	
Pertes sur mer	128,288 00	
Pertes sur les rivières	374,194 52	
		$ 713,350 52
Réassurances	68,268 26	
Dépenses générales, taxes, intérêts, profits et pertes	148,015 13	
		$884,615 39
Bénéfice net		$ 208,945 —
Actif de la Compagnie net comme suit		
Placé en papiers fonciers	$ 89,483 43	
Placé en hypothèques sur propriétés foncières	38,382 00	
Placé en bons de la ville et autres	101,300 00	
Placé en actions de banques	105,100 00	
Placé en scrip de compagnies d'assurance	119,604 00	
Prêts garantis	18,450 00	
Dû	38,304 51	
Primes en voie de perception	127,961 16	
En caisse	206,140 2	
		$977,825 06

Le tableau qui précède est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Assurements et sinistre devant moi, ce 1er mai 1866.

EDMOND MEUNIER,
Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des participant des primes pour l'année expirée le 28 février 1866, et il sera émis des certificats pour ledit dividende-scrip à partir du 3 juillet prochain.

Les certificats-scrip émis pour l'année 1860 seront payés et il sera payé en outre six pour cent d'intérêt, sur tous les certificats de scrip non encore payés, à partir du lundi de mai 1866, aux porteurs dudite certificats ou à leurs ayants-cause.

CHARLES BRIGGS, Président.
A. CARRIERE, Vice Président.

J. F. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS

Charles Briggs,	Archibald Montgomery,
Ant. Carriere	Henry J. Venn,
George A. Fosdick,	Jas. Jackson,
Simon Filhet	E. Marquez,
L. Brogier	Alfred Dubosche,
J. Cramer	Chs Weisbach,
Charles Laffite,	A. Lecourt,
John S. Maunsel	Frank Williams,
A. Anderson,	Thomas Byrne,
Alfred Kearny	John Thomhill
E. Montgomery,	W. A. Violett
A. Fredricks	D. Fuggle,
A. F. Nobion,	Hugh McDonald,
Jas. W. Dunbar,	Harlow L. Phelps
E. F. Blackmoyer	Wm. M. Pinckard
George W. Hyman,	Henry H. Bryan

S L. Woolridge.

22 mars—1 c sans.

VENTES JUDICIAIRES

LA VILLE DE BALTIMORE contre DANIEL COX
COUR DU DEUXIÈME JUGE DE PAIX DE LA PAROISSE D'ORLEANS—No 8,105.—En vertu d'un jugement fait ce que m'a adressé l'Hon. H. Brougham, Deuxième Juge de Paix, dans le jugdit procès, vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Dauphine et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 13 août 1866, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

UN CERTAIN ILET DE TERRE situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 62, sur un plan de John H. Pilie, voyer de la ville, lequel plan porte la date du 15 avril 1856 et est déposé à l'étude de Eugène Bouny, notaire public, et mesurant ledit ilet de terre entre les rues Tchoupitoulas, Quatrième, Roman et Prieur; lesdit ilet divisé en dix-huit terrains. Nos 1 à 18, et a les dimensions suivantes, au pied anverture:

Deux cent soixante-seize pieds sept pouces et cinq lignes de face sur rues Roman et Prieur, formant, plus les droits, vues, servitudes, privilèges et dépendances appartenant de droit.

La dite propriété fut acquise par Daniel Cox, qui fut héritier de la succession de John M. Brumigh, décédé, d'après un acte fait par Rosalie Bouny, notaire public de la ville de la Nouvelle-Orléans, lequel acte est daté du 19 mai 1856 et qui fut enregistré par feu John M. Dominique, de MM. Peters, Felix Chase et Morgan, et se trouve au bureau du Conseil F. Hinds, notaire public de la ville de la Nouvelle-Orléans le 19 février 1856.

Conditions—comptant, sur livraison, en billets de Trésor des États-Unis. JOHN C. KUZAC, Constable de la Cour du Juge-Juge de Paix.

23 juillet—19, 27 & 3 août.

Joseph Caron, transférera vs la goélette Sophia le capitaine et les propriétaires.

TROISIÈME JUSTICE DE PAIX, No. 73.—En vertu d'un writ de fieri facias émanant de l'Honorable Paul W. Collins, Troisième Justice de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, samedi, 4 septembre, jour d'août 1866, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre rue Conti et Bienville, la goélette SOPHIA, sa agrès, appareils, ancres, etc., le tout saisi et mis en exécution dans le procès intitulé: Joseph Caron, transférer vs la goélette Sophia, le capitaine et les propriétaires.

ARTHUR LANGE,
3 juillet—35 jun 11 août Constable.

J. B. PIAGGIO vs J. VIOSCA JR.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Nous, soussigné, vendrai, en vertu de vente et vente à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour du District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le jour de MARDI, quatorze d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre rues des Canaux et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous, savoir:

L'intérêt du défendeur, à savoir: La moitié indivise à deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'île ci-après par les rues Prieur, Dumaine et la Nouvelle-Levée; Clay, Bienville et Cupid, bornages par les Nos Cuzgot-Bon, suivant plan dressé par Louis H. Pilie, voyer de cette ville, date du 26 avril 1850 et déposé en l'étude de Chs. Richard Forstier, notaire public; pièce enlevée vente, sous le No 8 au Livre des Plans No 1.

Lesdits terrains mesurant chacun vingt-trois pieds deux pouces et deux lignes de face sur la ligne des rues Prieur et Dumaine de la Nouvelle-Levée; et, au surplus, profondeur de cent dix-neuf pieds neuf pouces et sept lignes entre lesdites rues Prieur et Dumaine et la Nouvelle-Levée.

Conditions—Comptant, en billets de Trésor des États-Unis.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 juillet—21, 28, août & 14.

Chas. L. Aiker vs. Geo. Connelly & t o.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Notification.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai, le SAMEDI vingt-cinq d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre rue Conti et Bienville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, et mesurant la moitié du terrain désigné par le No 2 sur un plan de John Wilde, ingénieur, et mesurant trente pieds de front sur rues des Remparts et du Bassin, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et dépendances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 juillet—août 2, 11 & 25.

Francisski Alice vs le capitaine Rogerset les propriétaires du brick Derby.

TROISIÈME Cour de Justice—No 105—Conformément à un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Paul W. Collins, juge de la 3me Justice de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai, le lundi, 13 août 1866, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre rues Conti et Bienville, le navire BRICK DERBY, quatre-vingt-dix-sept pieds de ligne, de Mississippi en tête et du département du chêne, de fer des Ogeyeuses.

Conditions—Dix cents le mètre et de dernière enchère, le brick ci-dessus sera vendu à tête-de-fret payé et en rapportera. Ledit navire et intérêt sont hypothéqués et vendus sans garantie. AK. LANGE, Constable.

19juillet—Let 17

VENTES A L'ENCAN.

Une grande maison à deux étages, à l'encan, rue des rues Philip et Rousseau, convenable maintenant pour une grocerie ou un café, et une maison basse, sur la rue Philip, près de la rue Chippewa.

Succession de B. C. & M. J. Elliott, décédés

DEUXIÈME COUR JUDICIAIRE de la paroisse Jefferson, No 4,157.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE, J. B. WALTON, Encanteur

Bureau No 67, rue Magazine-St, coin Union.

SAMEDI, 11 AOUT 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre rues Dauphine et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 13 août 1866, à midi, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

UN CERTAIN ILET DE TERRE situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 62, sur un plan de John H. Pilie, voyer de la ville, lequel plan porte la date du 15 avril 1856 et est déposé à l'étude Eugène Bouny, notaire public, et mesurant ledit ilet de terre entre les rues Tchoupitoulas, Quatrième, Roman et Prieur; lesdit divisé en dix-huit terrains. Nos 1 à 18, et a les dimensions suivantes, au pied anverture:

Deux cent soixante-seize pieds sept pouces et cinq lignes de face sur rues Roman et Prieur, formant, plus les droits, vues, servitudes, privilèges et dépendances appartenant de droit.

La dite propriété fut acquise par Daniel Cox, qui fut héritier de la succession de John M. Brumigh, décédé, d'après un acte fait par Rosalie Bouny, notaire public de la ville de la Nouvelle-Orléans, lequel acte est daté du 19 mai 1856 et qui fut enregistré par feu John M. Dominique, de MM. Peters, Felix Chase et Morgan, et se trouve au bureau du Conseil F. Hinds, notaire public de la ville de la Nouvelle-Orléans le 19 février 1856.

Conditions—comptant, sur livraison, en billets de Trésor des États-Unis. JOHN C. KUZAC, Constable de la Cour du Juge-Juge de Paix.

23 juillet—19, 27 & 3 août.

J. B. PIAGGIO vs J. VIOSCA JR.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Nous, soussigné, vendrai, en vertu de vente et vente à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour du District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le jour de MARDI, quatorze d'août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre rues des Canaux et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous, savoir:

L'intérêt du défendeur, à savoir: La moitié indivise à deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'île ci-après par les rues Prieur, Dumaine et la Nouvelle-Levée; Clay, Bienville et Cupid, bornages par les Nos Cuzgot-Bon, suivant plan dressé par Louis H. Pilie, voyer de cette ville, date du 26 avril 1850 et déposé en l'étude de Chs. Richard Forstier, notaire public; pièce enlevée vente, sous le No 8 au Livre des Plans No 1.

Lesdits terrains mesurant chacun vingt-trois pieds deux pouces et deux lignes de face sur la ligne des rues Prieur et Dumaine de la Nouvelle-Levée; et, au surplus, profondeur de cent dix-neuf pieds neuf pouces et sept lignes entre lesdites rues Prieur et Dumaine et la Nouvelle-Levée.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 juillet—21, 28, août & 14.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

Bureau, No 49, rues Carondelet.

Il sera vendu à l'encan, le jeudi, 9 août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Dauphine et Bourbon et Canal, par ordre de la Banque des Citoyens de la Louisiane, les billets à ordre suivants:

1—Un billet de J. W. Jarrot, payable à son propre ordre, date le 12 février 1866, échéant le 12 mars 1866 . . . . $ 1,000 00

2—Un billet de C. Ford, payable à son propre ordre, date le 3 avril 1866, échéant le 3 août 1866 . . . . 2,000 00

3—Un billet de James A. Simpson, payable à son propre ordre, date le 31 janvier 1866, échéant le 31 juillet 1866 . . . . 2,000 00

4—Un billet de John Cooper, payable à son propre ordre, date le 8 mars 1866, échéant le 8 juillet 1866 . . . . 2,000 00

5—Un billet de James A. Simpson, payable à son propre ordre, date le 31 janvier 1866, échéant le 31 juillet 1866 . . . . 2,000 00

6—Un billet de Kirk & White, payable à l'ordre de A. D. Dunovan, date le 27 mars 1866, échéant le 27 juillet 1866 . . . . 500 00

Un billet de F. G. Spearman, payable à son propre ordre, date le 27 mars 1866, échéant le 27 juillet 1866 . . . . 411 12— 911 12

Tous les susdits billets portent 8 pour 0/0 d'intérêt de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

7—Un billet de W. F. Baldwin, payable à l'ordre de A. D. Dunovan, date le 27 novembre 1865, échéant le 26 juillet 1866 . . . . 549 56

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des États-Unis.

Succession de Meine Chaille, femme de Jacob Maller.—No 37,163.

B. CROZAT, Encanteur.

Bureau, encanteur Conti et Chartres.

Il sera vendu jeudi 23 août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, siégeant à la Paroisse Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 13 août 1866, à midi, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

UN CERTAIN ILET DE TERRE situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 62, sur un plan de John H. Pilie, voyer de la ville, lequel plan porte la date du 15 avril 1856 et est déposé à l'étude Eugène Bouny, notaire public, et mesurant ledit ilet de terre entre les rues Tchoupitoulas, Quatrième, Roman et Prieur; lesdit divisé en dix-huit terrains. Nos 1 à 18, et a les dimensions suivantes, au pied anverture:

Deux cent soixante-seize pieds sept pouces et cinq lignes de face sur rues Roman et Prieur, formant, plus les droits, vues, servitudes, privilèges et dépendances appartenant de droit.

La dite propriété fut acquise par Daniel Cox, qui fut héritier de la succession de John M. Brumigh, décédé, d'après un acte fait par Rosalie Bouny, notaire public de la ville de la Nouvelle-Orléans, lequel acte est daté du 19 mai 1856 et qui fut enregistré par feu John M. Dominique, de MM. Peters, Felix Chase et Morgan, et se trouve au bureau du Conseil F. Hinds, notaire public de la ville de la Nouvelle-Orléans le 19 février 1856.

Conditions—comptant, sur livraison, en billets du Trésor des États-Unis. JOHN C. KUZAC, Constable de la Cour du Juge-Juge de Paix.

23 juillet—19, 27 & 3 août.

RUE ST-MARTIN 298 PARIS — A LA CORBEILLE FLEURIE — RUE ST-MARTIN 298 A PARIS.

PARFUMERIE SURFINE DE PINAUD

PARFUMEUR - SAVONNIER - CHIMISTE, FOURNISSEUR DE S. M. LA REINE D'ANGLETERRE,

PRODUITS SPECIALEMENT RECOMMANDÉS.

L'EAU DE VERVEINE, pour la TOILETTE, d'une senteur exquise qui donne une nouvelle vie à l'épiderme, rend la peau blanche et satinée, et enlève les taches de rousseur, rugosités et rougeurs.
L'EAU DE COLOGNE *extra fine et extra-forte*, appréciée surtout dans les climats chauds pour ses qualités rafraîchissantes et pour éloigner toute les *miasmes dangereux*.
LE SAVON DELICIEUX AU SUC DE LAITUE, *adopté par le monde élégant* à cause de l'admirable poli qu'il donne à la peau.
LE SAVON AU SUC DE NYMPHÉA, un parfum le plus délicat et le plus recherché.
LA POMMADE extra-fine aux FLEURS DES CHAMPS, pour la conservation et la régénération de la chevelure, qu'elle entretient toujours soyeuse et abondante.
L'HUILE MEDULINE pour assouplir les cheveux. C'est un produit précieux qui doit figurer sur toutes les toilettes.
LES PARFUMS POUR LE MOUCHOIR, aux senteurs les plus aristocratiques et plus variées.
L'ELIXIR et la POUDRE DENTIFRICES HYGIÉNIQUES, pour les soins de la bouche. Ces deux produits donnent à l'émail le plus brillant aux dents, à l'haleine la plus grande pureté, et aux gencives leur fraîcheur et leur couleur de rose.
L'ALPAMAIL *Crème Emulsive* inventée par M. MIGNOT, et dont M. PINAUD a l'entrepôt exclusif. C'est un *blanc de fard* composé rien qu'avec des substances végétales, sans aucun danger dans son usage, et dont rien ne révèle la présence, même à de très-courtes distances.
EAUX DE LAVANDE, HUILE PARFUMÉE, COSMÉTIQUES, etc., etc.

PARFUMERIE SPÉCIALE AUX VIOLETTES de PARME.

Rien n'égale la *nouveauté* et la *délicatesse* de son PARFUM; aussi est-elle adoptée par toutes les femmes du monde. Ces divers produits, et une foule d'autres qu'on en trouvera citer, ont valu à la *Maison Ed. Pinaud* la haute réputation dont elle jouit dans le monde entier, et les nombreuses récompenses qu'elle a obtenues à toutes les grandes Douanes, et M. DUCOSÉ, rue de Chartres, et chez les parfumeurs des États-Unis.

MÉDICAMENTS FRANÇAIS EN VOGUE
Préparés par GRIMAULT et Cie
Pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon
7, RUE DE LA FEUILLADE, A PARIS
Dépôts: *New-York*, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn; *Nouvelle-Orléans*, Ducongé, Guillot, Deloche, et dans toutes les principales pharmacies.

PHOSPHATE DE FER DE LERAS DOCTEUR ÈS SCIENCES

Il n'existe pas de médicament ferrugineux, aussi remarquable que le Phosphate de fer liquide de Leras, docteur ès sciences, aussi toutes les sommités médicales du monde entier, l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal, dans les annales de la science. Les *pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, anémie, convalescences difficiles, dyspepsies, perles blanches, l'irrégularité de la menstruation chez les dames, les fièvres pernicieuses, l'appauvrissement du sang, le lymphatisme* sont rapidement et déclaré supérieur dans les hôpitaux et par les académies, à tous les ferrugineux connus. C'est le seul qui convienne aux estomacs délicats, qui ne provoque pas de constipation et le seul aussi qui ne noircit pas la bouche ni les dents.

PLUS D'HUILE DE FOIE DE MORUE! SIROP DE RAIFORT IODÉ. GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Le plus puissant *dépuratif végétal* connu, le meilleur succédané de l'huile de foie de morue et le plus remarquable modificateur des humeurs est, de l'avis de toutes les Facultés, le Sirop de Raifort iodé de MM. GRIMAULT et Cie, *pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon*. Demandez le prospectus de cet excellent médicament vous y verrez les suffrages les plus honorables de tous les grands médecins de Paris. Par suite de son usage, vous serez certain de guérir ou de modifier les affections les plus graves de la poitrine; de détruire chez vos enfants, même les plus opiniâtres et les plus délicates, le germe des affections lymphatiques et scrofuleuses, l'engorgement des glandes disparaîtra, la pâleur, la mollesse des chairs et la faiblesse de constitution feront place à la santé, la vigueur et l'appétit. Les grandes personnes ayant un vice, une acreté dans le sang, une maladie de peau, des boutons, démangeaisons, provenant soit d'hérédité, soit des fonctions contaminées des maladies secrètes, obtiendront rapidement un soulagement immédiat, car il n'y a pas de Rob, de Salsepareille et de dépuratif qui approchent de l'efficacité du *Sirop de Raifort iodé*.

On recommande aux malades de faire usage en même temps des délicieuses Pastilles pectorales au suc de laitue et au laurier cerise, de MM. Grimault et Cie. Cet excellent bonbon se compose des deux substances les plus calmantes, et en même temps les plus inoffensives de la matière médicale, et ne contient pas d'opium.

Dépôt général: à *Paris*, Pharmacie GRIMAULT et Cie, 7, rue de la Feuillade; — à *New-York*, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn; — *Nouvelle-Orléans*, Ducongé, Guillot, Deloche et dans toutes les principales pharmacies.

Le Sirop de Raifort iodé se trouve également chez LOUIS CASTEL, pharmacien, à l'angle des rues Bourbon et Dauphine.

ÉLIXIR DIGESTIF DE PEPSINE. GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

La Pepsine est la plus remarquable et la plus récente des découvertes scientifiques, elle possède la propriété de faire digérer les aliments, sans aucune fatigue pour l'estomac et les intestins sous son influence les *maux dits digestifs*, les *nausées, pituites, renvois de gaz, inflammation de l'estomac et des intestins* cessent presque par enchantement. Les *gastrites et gastralgies* les plus rebelles sont modifiées rapidement, et les *migraines et maux de tête* provenant des mauvaises digestions disparaissent aussitôt. Les dames seront heureuses d'apprendre que sous son influence, les vomissements auxquels elles sont sujettes au commencement de chaque grossesse disparaissent, et les vieillards et convalescents y trouveront l'élément réparateur de leur estomac et la conservation de leur vie et leur santé.

Dépôt général: à *Paris*, Pharmacie GRIMAULT et Cie, 7, rue de la Feuillade; — à *New-York*, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn; — *Nouvelle-Orléans*, Ducongé, Guillot, Deloche et dans toutes les principales pharmacies.

L'ELIXIR DIGESTIF trouve égale ment chez LOUIS CASTEL, pharmacien, à l'angle des rues Bourbon et Dauphine.

PASTILLES ET PRISES DIGESTIVES DE BURIN DU BUISSON

PHARMACIEN, LAURÉAT DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE DE PARIS.

guérir, d'une manière rapide et sûre, les **Gastrites, Gastralgies, Maux d'estomac, les Maladies du foie, du rein et des intestins.** — Sous leur influence, les **Dyspep